



**Ensemble Pour La Planète**  
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Arrivé  
au Secrétariat Général  
**07 FEV. 2017**  
PROVINCE SUD

Cabinet de la Présidence  
Courrier arrivé le:  
**03 FEV. 2017**

N/réf. : L032-2017/MC-cg

PROVINCE SUD - Secrétariat Général													ARRIVÉE LE: 08.FEV.2017																
N° 5091													Province Sud																
P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	SG	DRH	DJA	DSI	DFI	Autre	SGA	AT	A	C	SGA	DD	A	C	SGA	E	N	S	A	C
Affecté																													
Copie																													
Affecté																													
Copie																													

**Monsieur le Président de la Province Sud**  
**9, route des Artifices Artillerie**  
**BP L1**  
**98849 NOUMEA CEDEX**

Nouméa le 1er février 2017

**Objet :** retrait autorisation ICPE n° 897-2012/ARR/DENV du 19 avril 2012 autorisant la société Surfaces Vertes Propres (SVP) MANA à exploiter une installation de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration, sise lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa Société Surfaces Vertes Propres (SVP) MANA, site compostage à Normandie, fermeture et remise en état du site

Monsieur le Président,

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :												
direction de l'environnement	N°	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF	
AFFECTÉ													
COPIE													
OBSERVATIONS	Par reparu une fois la décisions actées												

Comme suite aux nombreux « incidents » ayant émaillé l'exploitation du site de compostage de Normandie par la Société Surfaces Vertes Propres MANA, nous vous demandons le retrait de l'autorisation ICPE que vous lui avez accordée, la fermeture et la remise en état du site aux frais de l'exploitant.

En effet, il est patent que celui-ci ne respecte pas ses obligations réglementaires. **Ses errements irresponsables sont fréquents. Nous en voulons pour preuves d'abord les 3 mises en demeure que vous lui avez adressées en 2015 et 2016.**

Nous observons aussi que la **hauteur MAXIMALE des tas fixée par vous par voie d'arrêté à 3 m et augmentée à 5 m** (si pas de danger prouvé par l'exploitant !!!!) est allègrement dépassée puisque tout un chacun circulant sur la voie de dégagement peut observer depuis des années des **tas d'au moins 15 m !**

De tels amas considérables de déchets végétaux, plus ou moins mélangés à des boues de STEP, produisent des fermentations provoquant une élévation considérable de la température à l'origine d'un fort risque d'incendie. C'est bien ce à quoi nous assistons de manière récurrente chez MANA...

S'agissant de l'incendie encore en cours, nous vous exprimons nos vives inquiétudes quant au fait que les **eaux d'arrosage charrient des lixiviats (toxiques !)** vers le milieu naturel, notamment la mangrove toute proche...

**L'amateurisme de l'exploitant met REGULIEREMENT en danger les riverains, leurs biens et l'environnement. Vous conviendrez sans peine que cet amateurisme est incompatible avec la gestion d'une ICPE. Il faut donc lui retirer et exiger une remise en état du site.**

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous adressons nos salutations citoyennes.

Pour EPLP, la Présidente,



Martine CORNAILLE